

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau  
Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30** à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** **SP17033-132359-C**

**Descriptif :** Reprise de toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édicules à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte

**Date d'ouverture :** **14 août 2017**

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : Sally Dagher ing.  
[Sally.dagher@ville.montreal.qc.ca](mailto:Sally.dagher@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **10 juillet 2017**

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le **20 juillet 2017**, à l'adresse courriel suivante :

[deeu-visite-ao@ville.montreal.qc.ca](mailto:deeu-visite-ao@ville.montreal.qc.ca)

Les visites auront lieu du **17 juin** au **21 juillet 2017** inclusivement, selon l'horaire suivant : **à déterminer**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le **10 juillet 2017**

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

Journaux de publication : Le Devoir\_\_\_ Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.